



SANS CONSÉQUENCES : EXPOSITIONS TOXIQUES, FAIBLESSE DE L'APPLICATION DES LOIS ET RACISME ENVIRONNEMENTAL

Réseau d'environnements sains pour les femmes (WHEN) et
Action Cancer du Sein du Québec



Auteurs : Cassie Barker et Anna Yang

Conception : Savannah Muller

WHEN (réseau d'environnements sains pour les femmes):

Depuis 1994, WHEN sensibilise le grand public, les médias et les décideurs politiques au fait que la santé environnementale est un déterminant essentiel de la santé publique, et encourage l'action publique pour la prévention des dommages causés par l'environnement. WHEN utilise l'influence et les connaissances des femmes pour devenir des championnes du changement, et constitue une source fiable d'outils et d'informations crédibles sur les sujets d'actualité pertinents et émergents en matière de santé environnementale.



Action cancer du sein du Québec:

Action cancer du sein du Québec préconise la prévention du cancer du sein et l'élimination des substances toxiques présentes dans l'environnement en lien avec cette maladie. Nous travaillons auprès de la population pour entraîner les changements sociaux nécessaires afin d'arrêter la maladie avant qu'elle se manifeste. ACSQ s'emploie à sensibiliser les femmes aux façons de réduire des risques du cancer du sein, et informer les femmes et le public en général sur des recherches scientifiques portant sur le cancer du sein et les traitements, ainsi que sur d'autres enjeux médicaux et sociaux liés à cette maladie. On travaille avec les femmes afin d'entraîner les changements sociaux nécessaires afin d'arrêter la maladie avant qu'elle ne manifeste, c'est à dire travailler pour la prévention primaire.





La LCPE est actuellement en cours de modernisation pour répondre aux 87 recommandations formulées en 2017 par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ENVI) du Parlement.

Le présent rapport met en lumière les répercussions de la faible application de la LCPE sur les populations vulnérables du Canada. L'application inadéquate de la LCPE et la responsabilisation ont un impact disproportionné sur les communautés racialisées et à faible revenu à proximité des installations industrielles, et créent des conditions de travail dangereuses pour les travailleurs.

Il est possible de donner la priorité aux activités d'application de la loi afin de protéger les populations vulnérables, comme les communautés autochtones, racialisées et à faible revenu, qui sont exposées de façon inéquitable aux substances toxiques.

QU'EST-CE QU'UNE POPULATION VULNÉRABLE ?

Les populations vulnérables, telles que définies par l'Association canadienne du droit de l'environnement, sont " un groupe de personnes au sein de la population canadienne générale qui, en raison d'une plus grande susceptibilité et/ou d'une plus grande exposition, peut être plus à risque que la population générale de subir des effets néfastes sur la santé en raison d'une exposition à des produits chimiques ".

QU'EST-CE QUE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE) ?

La LCPE régleme les substances jugées toxiques pour la santé humaine et l'environnement, et " contribue au développement durable par la prévention de la pollution " (LCPE, 1999).

LES COÛTS DE LA FAIBLESSE DES MESURES D'APPLICATION :

La mauvaise qualité de l'air est un indicateur de nos échecs en matière d'application de la loi, et au Canada, elle entraîne la mort prématurée d'environ 7700 personnes par an et a été estimée à 39 milliards de dollars de coûts (IIDD, 2017).

La mauvaise qualité de l'air est concentrée dans les environnements urbains à prédominance autochtone, racialisée et à faible revenu (Ging et al, 2020).

RECOMMANDATIONS :

- 1.** L'application de la LCPE doit être prioritaire et ciblée sur les communautés autochtones, racialisées et à faible revenu qui constituent des "points chauds".
- 2.** L'application de la LCPE doit adopter une approche plus proactive en matière de tests de produits, en particulier pour les produits présentant des risques pour la reproduction, les produits pour la peau et les cheveux ciblés sur les races et les expositions professionnelles liées au sexe, afin de remédier à l'inégalité des expositions et des résultats pour la santé dans les populations vulnérables.
- 3.** La LCPE doit être modernisée immédiatement afin de protéger les populations vulnérables, de remplacer les substances nocives par des alternatives plus sûres, d'accroître la responsabilité en matière de gestion des risques et de traiter les effets globaux, cumulatifs et synergiques des produits chimiques ; réévaluer les substances lorsqu'il y a de nouvelles données scientifiques ou de nouvelles mesures réglementaires dans d'autres juridictions ; et reconnaître que tous les Canadiens ont droit à un environnement sain.





Le Canada n'applique pas ses lois environnementales, et ce sont les communautés racialisées et à faible revenu qui portent le fardeau de la pollution qui en résulte.

Le rapport du commissaire à l'environnement sur l'application de la LCPE a révélé des lacunes importantes en matière d'application, de priorisation et d'impact :

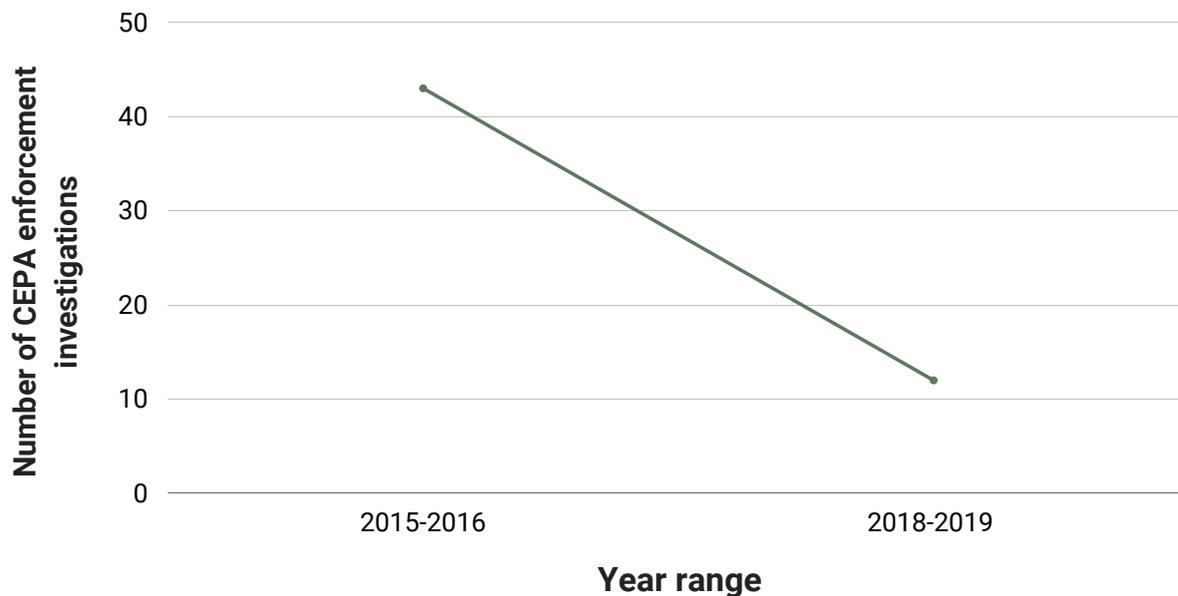
- " Environnement et Changement climatique Canada n'a pas fondé la plupart de ses priorités en matière d'application de la loi sur les risques pour la santé humaine et l'environnement. "
- " Santé Canada et Environnement et Changement climatique Canada n'ont pas toujours établi des objectifs ou des indicateurs de rendement pour déterminer si les risques pour l'environnement et la santé humaine avaient été réduits ou éliminés. "
- "Les ministères n'ont pas fixé d'échéances pour évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs."

En ce qui concerne les inspections et les amendes, le rapport a constaté plusieurs lacunes :

- "[L]es règlements sur les substances toxiques ont fait l'objet de peu d'inspections et de mesures d'application".
- "Environnement et Changement climatique Canada n'a pas évalué si la majorité des règlements et des codes de pratique étaient efficaces".
- " [...] un règlement interdisant la fabrication, l'utilisation, la vente ou l'importation de 26 substances toxiques au Canada (le Règlement sur certaines substances toxiques interdites, 2012) n'a fait l'objet d'aucune inspection. "

LE RAPPORT PROPOSE DEUX RECOMMANDATIONS IMPORTANTES :

1. "Environnement et Changement climatique Canada devrait s'assurer que les risques pour la santé humaine et l'environnement sont pris en compte lors de la priorisation de ses activités d'application de la loi."
2. "Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada devraient établir une approche systématique à long terme pour évaluer l'efficacité de leurs actions en matière de contrôle des substances toxiques, notamment en fixant des objectifs mesurables, en surveillant l'atteinte de ces objectifs et en établissant des délais d'exécution."



L'application de la loi est loin d'être adéquate parmi les entités réglementées, car "[e]n 2017-18, moins de 2 % de la communauté réglementée a été inspectée" (ECCC, 2018). En outre, les activités d'application de la loi ont considérablement diminué au cours des dernières années. CBC News rapporte que, en réponse à une question de la Chambre des communes de février 2020 sur l'application de la LCPE, le CCCE note qu'il avait enquêté sur 43 entreprises pour des violations de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement en 2015-16, mais que ces enquêtes avaient chuté à 12 entreprises en 2018-19 (Rabson, 2020).

En 2017-18, moins de 2 % de la communauté réglementée a été inspectée.

- Environment and Climate Change Canada (2018)





Ces inégalités raciales en matière de santé ont des répercussions sur les droits de la personne, comme en témoignent les communautés autochtones et noires.

Les lacunes dans l'application de la réglementation se traduisent par d'importantes inégalités en matière de santé pour les populations vulnérables du Canada, dont la démographie est largement racialisée, à faible revenu et autochtone.

Dans son rapport 2020 au Conseil des droits de l'homme de l'ONU concernant le Canada, le rapporteur spécial sur les substances toxiques, Baskut Tuncak, a fait part de ses conclusions et recommandations lors de sa visite officielle dans le pays en 2019 :

"La Commission canadienne des droits de l'homme a récemment fait part au Conseil des droits de l'homme de l'ONU de ses préoccupations en matière de "racisme environnemental", citant "des décharges, des dépôts de déchets et d'autres activités dangereuses pour l'environnement [qui] sont situés de manière disproportionnée près des quartiers de personnes d'ascendance africaine, créant ainsi de graves risques pour la santé."

Ceci peut être compris dans le contexte des décharges, de la pollution industrielle et des communautés néo-écossaises africaines de Shelburne et Lincolnville, dont le fardeau d'exposition a été visualisé par le projet ENRICH (Waldron, nd).

Le rapport de l'ONU note également que

" Plus d'un million de Canadiens à faible revenu vivent à moins d'un kilomètre d'une source importante de pollution industrialisée, ce qui entraîne des risques élevés d'hospitalisation pour des maladies respiratoires et cardiovasculaires ". Compte tenu du fait qu'au Canada, environ 20,8 % des personnes racialisées ont un faible revenu, contre 12,2 % des personnes non racialisées, et qu'environ 81 % des réserves avaient un revenu médian inférieur à la mesure de faible revenu en 2016, cette iniquité est intrinsèquement raciale en plus d'être de nature économique. "



CHEMICAL VALLEY

Chemical Valley, l'une des communautés les plus polluées du Canada, est entourée de plus de 60 raffineries et autres industries et abrite la Première Nation Aamjiwnaang. Dans un rapport de 2017, le commissaire à l'environnement de l'Ontario a constaté que les habitants d'Aamjiwnaang sont particulièrement touchés par la pollution de la région, affirmant qu'"il existe des preuves solides que la pollution a des effets néfastes sur la santé, que ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement provincial n'ont correctement étudiés."

Les contrôles de la qualité de l'air montrent que la région, y compris la ville voisine de Sarnia, présente les niveaux de benzène les plus élevés de l'Ontario - le double de la norme ontarienne, les contrôles effectués autour des limites de propriété de la raffinerie montrant des niveaux jusqu'à 55 fois supérieurs à la norme de qualité de l'air. L'exposition au benzène est associée à la leucémie myéloïde aiguë, et la recherche montre que Sarnia est un point chaud pour ce type de cancer (Ghazawi et al, 2019).

Le rapport d'Ecojustice, Return to Chemical Valley, montre que les installations de la région de Sarnia ont rejeté environ 45 357 tonnes de pollution atmosphérique en 2016, ce qui représente 10 % des émissions totales en Ontario (McDonald, 2019).

Le rapporteur de l'ONU a constaté une "tendance omniprésente à l'inaction du gouvernement canadien face aux menaces existantes pour la santé résultant de décennies d'injustices environnementales historiques et actuelles et aux impacts cumulatifs des expositions toxiques des peuples autochtones", et a décrit Chemical Valley en particulier comme "profondément troublant", qualifiant ce à quoi la Première Nation Aamjiwnaang est confrontée d'"injustice environnementale [qui] est une tragédie permanente."

Recommandation 1: La priorité et l'accent mis sur l'application de la LCPE doivent être ciblés sur les communautés autochtones, racialisées et à faible revenu, en collaboration avec le secteur de la santé environnementale du Canada.

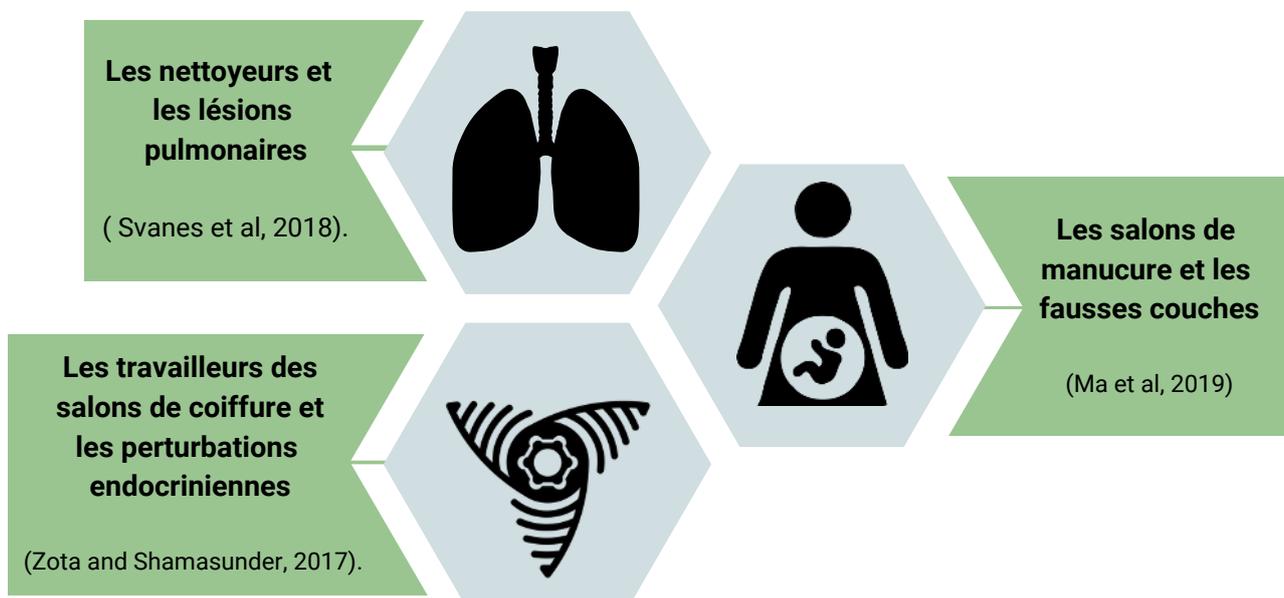
Notre travail, et les produits que nous utilisons, créent également des expositions sexuées et racialisées - et les produits chimiques toxiques ne sont pas réglementés pour prévenir ces expositions professionnelles ou liées aux produits.

Le rapporteur des Nations unies a constaté que "[l]orsque l'on évalue la sécurité des produits chimiques, l'exposition des travailleurs n'est pas prise en considération. Par conséquent, de nombreux produits chimiques reçoivent le feu vert parce qu'ils ne présentent pas un "risque élevé" pour la population générale."

Ces risques professionnels, qui semblent avoir été négligés en raison de la confusion des compétences, peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé des travailleurs vulnérables. Ces impacts peuvent être observés dans des contextes manufacturiers, comme les travailleurs de la fabrication de plastiques et les niveaux élevés de cancer du sein (deMatteo et al, 2012), et les pompiers et le lymphome non hodgkinien et le cancer de la prostate (Brantom et al, 2018).

Pour les professions qui se situent en dehors des contextes manufacturiers traditionnels, qui ne disposent pas de structures formelles telles que la syndicalisation, ou des données de sécurité des FDS et du SIMDUT, nous voyons des femmes racisées travailler avec des produits mal étiquetés, dont la sécurité, l'équipement et la ventilation sont inadéquats

Cela se traduit par des inégalités de santé liées au sexe et à la race, telles que :



Recommandation 2: L'application de la LCPE doit adopter une approche plus proactive des tests de produits, en particulier pour les produits présentant des risques pour la reproduction, les produits pour la peau et les cheveux ciblés sur le plan racial, et les expositions professionnelles liées au genre, afin de remédier aux inégalités d'exposition et de résultats sanitaires constatées dans les populations vulnérables.



Nous disposons des solutions nécessaires pour protéger les communautés racialisées et accroître la transparence et la responsabilité - il nous faut maintenant une action progressive.

Le rapport ENVI sur la réforme de la LCPE a produit 87 recommandations sur la réforme de la LCPE, dont la majorité a des implications sur l'application, les poursuites, les permis, les inspections, les tests et la surveillance. Les parties prenantes, y compris l'industrie chimique, s'accordent à dire que nous devons établir des priorités :

- 1. La protection des populations vulnérables**
- 2. Remplacer les substances nocives par des alternatives plus sûres**
- 3. le renforcement des délais prévus par la loi et la responsabilisation en matière de gestion des risques**
- 4. Prendre en compte les effets globaux, cumulatifs et synergiques des produits chimiques.**
- 5. S'assurer que nous réévaluons les substances lorsqu'il y a de nouvelles données scientifiques ou de nouvelles mesures réglementaires dans d'autres juridictions.**
- 6. Reconnaître que tous les Canadiens ont droit à un environnement sain**

En outre, le rapport préconise des normes nationales de qualité de l'air juridiquement contraignantes, la divulgation complète des ingrédients chimiques des produits de consommation et la poursuite des pollueurs - ces recommandations devraient être le plancher, et non le plafond, de nos ambitions en matière de LCPE.

Recommandation 3 : La LCPE doit être modernisée immédiatement afin de protéger les populations vulnérables ; de remplacer les substances nocives par des solutions de rechange plus sûres ; d'accroître la responsabilité en matière de gestion des risques ; de tenir compte des effets globaux, cumulatifs et synergiques des produits chimiques ; de réévaluer les substances lorsqu'il y a de nouvelles données scientifiques ou de nouvelles mesures réglementaires dans d'autres juridictions ; et de reconnaître que tous les Canadiens ont droit à un environnement sain.

Références:

Brantom, P. et al. Revue de littérature épidémiologique sur le risque de cancer chez les pompiers. Mars 2018. Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail. Consulté en ligne :

<https://www.irsst.qc.ca/media/documents/PubIRSST/R-1011.pdf?v=2021-02-19>

Bureau du vérificateur général du Canada. Rapport 1 – Les substances toxiques. Automne 2018 – Rapports de la commissaire à l’environnement et au développement durable au Parlement du Canada. Consulté en ligne :

https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201810_01_f_43145.html

Canadian Environmental Law Association. Janvier 2019. Response to: Defining vulnerable populations – A first step towards a policy framework on vulnerable populations. Consulté en ligne :

<https://cela.ca/wp-content/uploads/2019/07/CELA-Vuln-Popn-Defn-Consultn-Response.pdf>

DeMatteo, R et al. Expositions chimiques des travailleuses de l'industrie plastique avec une référence particulière au cancer du sein et aux risques pour la reproduction. Déc 2012. New Solutions : A Journal of Environmental and Occupational Health Policy 22(4):427-48. Consulté en ligne, disponible en anglais: https://www.researchgate.net/publication/233839122_Chemical_Exposures_of_Women_Workers_in_the_Plastics_Industry_with_Particular_Reference_to_Breast_Cancer_and_Reproductive_Hazards

Environnement et changement climatique Canada (ECCC). Juin 2018, document de programme interne. Cité dans : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/rapports-gestion/evaluation/plan-gestion-produits-chimiques.html>

Commissaire à l'environnement de l'Ontario. Bons choix, mauvais choix : Droits environnementaux et protection de l'environnement en Ontario. 2017. SSN : 2371-4735 (PDF) Cité dans : https://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/reporttopics/envreports/env17_fr/Good-Choices-Bad-Choices-FR.pdf

Ghazawi, F et al,. L'analyse de l'incidence de la leucémie myéloïde aiguë et de la distribution géographique au Canada de 1992 à 2010 révèle des grappes de maladies à Sarnia et dans d'autres villes industrielles frontalières des États-Unis en Ontario. Cancer, 2019. 25:11, PP 1886-1897. Consulté en ligne, disponible en anglais: <https://doi.org/10.1002/cncr.32034>

Giang, A et Castellani, K. Les indicateurs de pollution atmosphérique cumulée mettent en évidence des modèles uniques d'injustice dans les zones urbaines du Canada, 2020 Environ. Res. Lett. Vol.15, no 12. Consulté en ligne, disponible en anglais:

<https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/abcac5>

Institut international du développement durable (IIDD), 2017. Le coût de la pollution au Canada : Mesurer les impacts sur les familles, les entreprises et les gouvernements. ISBN 978-1-894784-76-4. Consulté en ligne, disponible en anglais: <https://www.iisd.org/system/files/publications/costs-of-pollution-in-canada.pdf>

Ma, G et al. Characterizing Occupational Health Risks and Chemical Exposures Among Asian Nail Salon Workers on the East Coast of the United States. J Community Health. 2019 Dec ; 44(6) : 1168-1179. Consulté en ligne, disponible en anglais:

[https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6913878/#:~:text=Le%20taux%20de%20mariage%20parmi%20les%20surveillés,9%20ans%20\(Tableau%201\)](https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6913878/#:~:text=Le%20taux%20de%20mariage%20parmi%20les%20surveillés,9%20ans%20(Tableau%201))

McDonald, E. Retour à Chemical Valley. Ecojustice, 2019. Consulté en ligne, disponible en anglais: https://ecojustice.ca/wp-content/uploads/2019/06/Return-to-Chemical-Valley_FINAL.pdf?x64512

Bureau du vérificateur général. Rapport 1-Substances toxiques, Rapports d'automne 2018 du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada. Consulté en ligne, disponible en anglais: https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/English/parl_cesd_201810_01_e_43145.html#

Rabson, M. "Les enquêtes et les poursuites pour polluer au Canada sont en forte baisse depuis 2015" CBC News, 1er juin 2020. Consulté en ligne, disponible en anglais: <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/investigations-prosecutions-for-polluting-in-canada-down-1.5592970>

Svanes, O. et al. Le nettoyage à la maison et au travail en relation avec le déclin de la fonction pulmonaire et l'obstruction des voies respiratoires. American Journal of Respiratory and Critical Care Medicine, 2018. Vol 197:9. Consulté en ligne, disponible en anglais: <https://www.atsjournals.org/doi/10.1164/rccm.201706-13110C>

Tuncat, B. Visite au Canada : Rapport du Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des substances et déchets dangereux. Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 45e session, 14 septembre-2 octobre 2020. Consulté en ligne, disponible en anglais: http://www.srtoxics.org/wp-content/uploads/2020/09/Canada-HRC-45_AUV.pdf

Waldron, I. Site Web du projet ENRICH, Université Dalhousie. <https://www.enrichproject.org/map/>

Zota, A et Shamasunder, B. The environmental injustice of beauty : framing chemical exposures from beauty products as a health disparities concern. Am J Obstet Gynecol 2017, 217:4. Pp 418.e1-418.e6. Consulté en ligne, disponible en anglais: <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0002937817308621#bib9>